

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72066
Objet

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
à l'A. S. C. B.

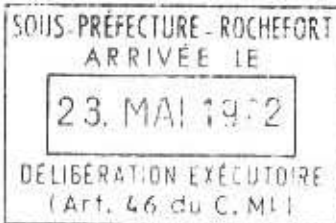
DATE DE CONVOCATION

30 avril 1972

DATE D'AFFICHAGE

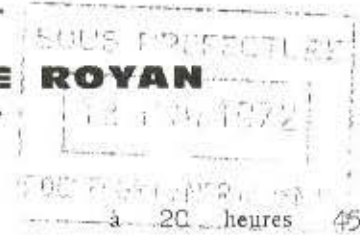
30 avril 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 22
Nombre de votants 22



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent soixante douze
le cinq mai

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Étaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOCHE,
MM. STIPAL, BUCHET, BUJARD, DUFUR, BARDE, NAULIN, DCIREAU,
LACHAUD, DOMECCQ, LARGETEAU, DELAIR, BOUCHET, BERLAND, BROTREAU,
PAPEAU, TAP, BCUTET, Mme FAVIERE, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Excusés : MM. COLLE, RIVIERE

Absents : MM. MONTRON, BARRIERE

M DELAIR

a été élu Secrétaire.

Les Commissions Jeunesse & Sports du 17 avril 1972 et des Finances du 2 mai 1972 ont proposé l'attribution, à titre exceptionnel, d'une subvention de 250 F à l'Association Sportive de la Côte de Beauté dont le siège social est 9, avenue des Futaies à ROYAN, pour permettre à ce Club d'organiser, durant la saison 1972, des tournois de volley-ball féminin sur les différentes plages de la Commune et des Communes avoisinantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions des Commissions Jeunesse et Sports et des Finances,

DECIDE

- d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de 250 F, à l'Association Sportive de la Côte de Beauté (Volley-ball), 9, avenue des Futaies à ROYAN - C.C.P. BORDEAUX 2094-27 pour les tournois féminins de plage durant la saison.

- d'imputer la dépense sur les crédits réservés au Chap. 945-657

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance.



Pour extrait conforme
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

Guy TETARD